

Ces deux nouvelles heures de cours QUE CRAIGNENT LES PROFS

► Des heures de travail collaboratif seront bientôt mises en place. Positif s'il ne s'agit pas d'une charge en plus, insistent les syndicats

► Le risque de voir les enseignants francophones bientôt prester deux heures de travail supplémentaires par semaine dans leur établissement n'est pas à écarter, estiment la CSC et la CGSP, les deux syndicats majoritaires dans l'enseignement. Le Pacte d'excellence prévoit en effet l'instauration de deux périodes de travail collaboratif par semaine dès la rentrée 2018. À l'heure actuelle, les syndicats ne cachent pas leur crainte d'une charge de travail en plus qui ne porterait pas son nom. *"Il faudra que toutes les balises prévues dans le Pacte se retrouvent dans le texte de la ministre"*, préviennent-ils.

Booster la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre des enseignants, mais aussi leur permettre de s'extraire de l'isolement important dans lequel ils se trouvent : tel est l'objectif de l'introduction de deux périodes de travail collaboratif par semaine dans la grille horaire des profs dès la rentrée prochaine. De manière générale, le Pacte d'excellence vise d'ailleurs à valoriser le rôle des enseignants au sein de la dynamique collective de leur

établissement.

LA MISE EN PLACE de ces deux périodes de travail s'accompagnera de la suppression de la plage horaire pour tous les professeurs. Actuellement, deux professeurs en temps-plein peuvent ne pas avoir le même nombre d'heures. En secondaire, le nombre varie par exemple de 22 à 24 dans l'inférieur et de 20 à 22 dans le supérieur. À partir de septembre prochain, le nombre d'heures sera homogénéisé, abaissé à 22 dans le premier cas et à 20 dans le second.

C'est dans ce contexte de baisse du nombre d'heures qu'il faut appréhender l'arrivée de ces deux heures de travail collaboratif. Une baisse parfois théorique, car une grande partie des enseignants prestait déjà le nombre minimal d'heures, assurent les syndicats. *"Ces deux heures peuvent être très positives, mais il faut que les balises prévues dans le Pacte se retrouvent explicitement dans le texte de la ministre [de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (CDH), NdlR]. À savoir : ne pas alourdir la charge de travail et laisser les organes de démocratie locale décider du calendrier et du type d'activités organisées. Sinon, on aura un problème"*, insiste Eugène Ernst, de la CSC-enseignement.

"La question du temps de travail est un sujet très délicat qu'il

faudra aborder dans les mois à venir. Il faut faire la part des choses. On estime qu'en soi on dépasse déjà les 40 heures par semaine", indique Joseph Thonon, de la CGSP-enseignement. *"La crainte d'une autre utilisation de ces heures que celle prévue initialement ne vient pas de nulle part. Selon nos retours du terrain, certains pouvoirs organisateurs et directions essaient déjà de décider du contenu de ces heures"*, ajoute Eugène Ernst.

LE CABINET de Marie-Martine Schyns (CDH) était injoignable fin de semaine pour un commentaire.

Julien Thomas

La Flandre sonde ses profs sur leur temps de travail

BRUXELLES Tous les enseignants flamands de primaire et secondaire seront invités ce mois-ci à estimer leur temps de travail par semaine, y compris les heures nécessaires à la préparation de leurs cours et à leurs corrections, dans le cadre d'une vaste enquête lancée à la demande de la ministre flamande de l'Enseignement Hilde Crevits (CD&V). Une enquête qui est menée par la VUB, dont les résultats sont prévus pour août prochain et qui doit permettre de mener de la manière la plus sereine possible les discussions au sujet d'éventuelles heures supplémentaires à prester dans le cadre du futur pacte de carrière. *"Les données les plus récentes du temps de travail datent déjà de l'an 2000. Après 18 ans, il y a beaucoup de choses qui ont changé. Il est temps de faire une réactualisation"*, expliquait cette semaine Hilde Crevits dans la presse flamande. Du côté francophone, la dernière grande enquête de ce genre remonte au début des années 2000. *"À l'époque, on s'était par exemple rendu compte qu'un instituteur prestait 44 heures par semaine"*, indique la CGSP-Enseignement.

J. Th.